

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 72

présenté par
M. Hemedinger

ARTICLE 4

À la fin, substituer à la date :

« 31 juillet 2022 »

la date :

« 31 janvier 2022 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de cohérence avec l'amendement n°64